



# PÉROU



## Fiche-pays 2019-2020

<b>Nombre de postes offerts</b>	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : <b>1</b> (poste pilote)
<b>Conditions générales</b>	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de nationalité française ;</li><li>• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;</li><li>• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 ;</li><li>• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;</li><li>• âgés de 20 à 35 ans au 31/12/2019 ;</li><li>• ayant des compétences en langue espagnole évaluées et justifiées par un professeur d'espagnol (<b>niveau B1 du CECRL</b>). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier.</li></ul> <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature au mois de <b>juillet 2019</b>.</p>
<b>Disciplines</b>	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;</li><li>• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;</li><li>• LLCE, LEA (espagnol) ;</li><li>• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc.</li></ul>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<b>Lima ou Huancayo</b> (1 poste)
<b>Établissements</b>	<b>Universités ou collèges</b>
<b>Durée du contrat</b>	<b>9 mois</b> (mi-mars à mi-décembre 2020)



# PÉROU



<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>12 heures par semaine</b> Congés selon le calendrier universitaire local.
<b>Rémunération mensuelle</b>	<b>Types d'indemnité en fonction de l'établissement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Option 1 : 1800.00 soles mensuel soit environ 467€ ;</li><li>• Option 2 : 1100.00 soles mensuel si le collège offre le logement gratuit – soit environ 285€ ;</li><li>• Option 3 : 700.00 soles mensuel si le collège offre le logement + demi-pension (petit déjeuner + déjeuner) soit environ 182€.</li></ul> (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change) <b>Important :</b> il est conseillé aux assistants de se munir d'au moins 1000€ avant le départ, afin de faire face aux frais d'installation et de pallier les versements parfois irréguliers de l'indemnité.
<b>Aide à l'installation</b>	Les frais de voyage, nourriture et logement (lorsqu'ils ne sont pas inclus dans l'indemnité) sont à la charge de l'assistant. Un accueil à l'aéroport dans la ville de destination peut être organisé.
<b>Visa</b>	L'assistant doit effectuer les démarches de visa auprès du consulat du Pérou à Paris.
<b>Couverture sociale</b>	L'assistant doit souscrire avant son départ à une assurance internationale accident-décès-rapatriement et responsabilité civile séjour voyage valable pour le Pérou.
<b>Réunion d'information</b>	Une réunion d'accueil est organisée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France au Pérou au cours de la deuxième quinzaine du mois de mars 2020.
<b>Informations diverses</b>	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.) il convient de s'adresser aux autorités compétentes : <b>Ambassade du Pérou en France :</b> <a href="http://www.consulado.pe/es/paris/Paginas/Inicio.aspx">http://www.consulado.pe/es/paris/Paginas/Inicio.aspx</a> <b>Ambassade de France au Pérou :</b> <a href="http://www.ambafrance-pe.org">www.ambafrance-pe.org</a>
<b>Validation du séjour</b>	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/assistantfr/validation.php">www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</a>



# PÉROU



## Carte 2019-2020

**Instructions :** vous avez la possibilité d'indiquer votre ordre de préférence pour ces 2 villes (Lima ou Huancayo).

Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

